

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL QUATORZE  
Le 16 AVRIL

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Monsieur Anthony LECUREUR, Maire.

Présents : 14

Date de convocation : 10 AVRIL 2014

Votants : 14

Présents : MM. Anthony LECUREUR ; Maurice JEANNERET ; Mme Muriel LOMER ; M. Roger TESSAUR ; Mmes Véronique LÉONARDI ; Elvira AFONSO-SARAT ; MM. Grégory BAGDAHAN ; Christian DESRUMAUX ; Mmes Lyna GILL ; Leslie MALJOURNAL ; M. Serge NOGUER ; Mme Marie-Louise TESSAUR ; M. Michel THIBIER ; Mme Katy VERY.

Absent excusé :

- M. Jacques BRAIN

Secrétaire de séance : M. Maurice JEANNERET

---

## Délibération n° 2014041601 : CONSTITUTION ET ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Maire son Président, et ce pour la durée du mandat. Il convient également de procéder à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Néanmoins conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut à l'unanimité, ne pas procéder à l'élection à bulletin secret mais à l'élection des membres par vote « à main levée ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret mais à l'élection des membres par vote « à main levée », et ce conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT ;
- **ONT ÉTÉ ÉLUS avec 15 voix** :

| <b>Titulaires</b>  | <b>Suppléants</b> |
|--------------------|-------------------|
| Véronique LÉONARDI | Maurice JEANNERET |
| Grégory BAGDAHAN   | Roger TESSAUR     |
| Katy VERY          | Serge NOGUER      |

- **DÉSIGNE le Président de la CAO** : Anthony LECUREUR, Maire

---

## Délibération n° 2014041602 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 06 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal ;

Il précise que le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein et au maximum huit membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE DE FIXER à HUIT** le nombre des membres du Conseil d'Administration du Conseil Communal d'Action Sociale réparti comme suit :
  - ➔ **QUATRE** Membres élus par le Conseil Municipal ;
  - ➔ **QUATRE** Membres nommés par le Maire ;

Il est rappelé que **le Maire est Président de droit.**

**Délibération n° 2014041603 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU SEIN DU DES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a fixé le nombre des membres élus au CCAS à QUATRE en plus du Maire, Président de droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **PROCÈDE** à l'élection de la liste des quatre membres élus au sein du Conseil Municipal :

| <b>Noms Prénoms</b>  | <b>Fonctions</b>       |
|----------------------|------------------------|
| Elvira AFONSO-SARAT  | Vice-Présidente        |
| Muriel LOMER         | Adjointe               |
| Véronique LÉONARDI   | Adjointe               |
| Marie-Louise TESSAUR | Conseillère Municipale |

Il est rappelé que **le Maire est Président de droit.**

**Délibération n° 2014041604 : PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune, d'une commission communale des Impôts Directs (CCID) ;

Il précise que cette commission comprend sept membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué, Président
- ainsi que six Commissaires (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*)

En outre, les six commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** les six Commissaires Titulaires et six Commissaires Suppléants ci-après :

| <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>   |
|---------------------|---------------------|
| Maurice JEANNERET   | Elvira AFONSO-SARAT |
| Muriel LOMER        | Jacques BRAIN       |
| Roger TESSAUR       | Lyna GILL           |
| Véronique LÉONARDI  | Leslie MALJOURNAL   |
| Christian DESRUMAUX | Serge NOGUER        |
| Julien MALBRANQUE   | Michel THIBIER      |

**Président : Anthony LECUREUR, Maire.**

**Délibération n° 2014041605 : CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES :**

Conformément aux articles L.2121-22 et L.2121-22-1 le Conseil Municipal est invité à procéder à la création des Commissions Municipales et à la désignation de ses membres.

*Monsieur le Maire rappelle que les commissions peuvent être :*

- ☞ **Municipales**, c'est-à-dire composées uniquement d'élus du Conseil Municipal
- ☞ **Extra-Municipales**, c'est-à-dire composées de membres du Conseil et d'autres personnes
- ☞ **Permanentes**
- ☞ **ou Temporaires**

*Il précise également que :*

- ➔ **le Maire est Président de droit**
- ➔ **le Vice-Président est chargé de convoquer et présider les séances**

## COMMISSIONS MUNICIPALES

| <b>Commission « Attribution Logements »</b> 🏠 <i>Permanente</i> |                  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                         | Président        |
| <b>Composition</b>                                              | <b>Fonctions</b> |
| Maurice JEANNERET                                               | Membre           |
| Muriel LOMER                                                    | Membre           |
| Roger TESSAUR                                                   | Membre           |
| Véronique LÉONARDI                                              | Membre           |

| <b>Commission « Finances »</b> 🏠 <i>Permanente</i> |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                            | Président        |
| <b>Composition</b>                                 | <b>Fonctions</b> |
| Véronique LÉONARDI                                 | Vice-Présidente  |
| Maurice JEANNERET                                  | Membre           |
| Muriel LOMER                                       | Membre           |
| Roger TESSAUR                                      | Membre           |

| <b>Commission « Urbanisme et aménagement du territoire »</b> 🏠 <i>Permanente</i> |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                                          | Président        |
| <b>Composition</b>                                                               | <b>Fonctions</b> |
| Maurice JEANNERET                                                                | Vice-Président   |
| Christian DESRUMAUX                                                              | Membre           |
| Leslie MALJOURNAL                                                                | Membre           |
| Serge NOGUER                                                                     | Membre           |

| <b>Commission « Plan Local d'Urbanisme »</b> 🏠 <i>Permanente</i> |                  |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                          | Président        |
| <b>Composition</b>                                               | <b>Fonctions</b> |
| Maurice JEANNERET                                                | Vice-Président   |
| Muriel LOMER                                                     | Membre           |
| Roger TESSAUR                                                    | Membre           |
| Véronique LÉONARDI                                               | Membre           |
| Elvira AFONSO-SARAT                                              | Membre           |
| Grégory BAGDAHN                                                  | Membre           |
| Jacques BRAIN                                                    | Membre           |
| Christian DESRUMAUX                                              | Membre           |
| Lyna GILL                                                        | Membre           |
| Leslie MALJOURNAL                                                | Membre           |
| Serge NOGUER                                                     | Membre           |
| Marie-Louise TESSAUR                                             | Membre           |
| Michel THIBIER                                                   | Membre           |
| Katy VERY                                                        | Membre           |

| <b>Commission « Aménagement entretien voirie et bâtiments »</b> 🏠 <i>Permanente</i> |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                                             | Président        |
| <b>Composition</b>                                                                  | <b>Fonctions</b> |
| Roger TESSAUR                                                                       | Vice-Président   |
| Maurice JEANNERET                                                                   | Membre           |
| Grégory BAGDAHN                                                                     | Membre           |
| Michel TRIPIER                                                                      | Membre           |
| Katy VERY                                                                           | Membre           |

| <b>Commission « Information Communication »</b> 🏹 <i>Permanente</i> |                  |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                             | Président        |
| <b>Composition</b>                                                  | <b>Fonctions</b> |
| Lyna GILL                                                           | Vice-Présidente  |
| Elvira AFONSO-SARAT                                                 | Membre           |
| Grégory BAGDAHN                                                     | Membre           |
| Christian DESRUMAUX                                                 | Membre           |
| Serge NOGUER                                                        | Membre           |

| <b>Commission « Affaires scolaires – enfance - jeunesse »</b> 🏹 <i>Permanente</i> |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                                           | Président        |
| <b>Composition</b>                                                                | <b>Fonctions</b> |
| Muriel LOMER                                                                      | Vice-Présidente  |
| Véronique LÉONARDI                                                                | Membre           |
| Christian DESRUMAUX                                                               | Membre           |
| Leslie MALJOURNAL                                                                 | Membre           |
| Katy VERY                                                                         | Membre           |

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

| <b>Commission « Côte Manin – environnement »</b> 🏹 <i>Permanente</i> |                  |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                              | Président        |
| <b>Composition</b>                                                   | <b>Fonctions</b> |
| Christian DESRUMAUX                                                  | Membre titulaire |
| Jacques BRAIN                                                        | Membre titulaire |
| Elvira AFONSO-SARAT                                                  | Membre suppléant |
| Lyna GILL                                                            | Membre suppléant |

| <b>Commission « Animation – culture - vie du village – associations »</b><br>🏹 <i>Permanente</i> |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Anthony LECUREUR, Maire                                                                          | Président        |
| <b>Composition</b>                                                                               | <b>Fonctions</b> |
| Véronique LÉONARDI                                                                               | Vice-Présidente  |
| Maurice JEANNERET                                                                                | Membre           |
| Jacques BRAIN                                                                                    | Membre           |
| Christian DESRUMAUX                                                                              | Membre           |
| Marie-Louise TESSAUR                                                                             | Membre           |
| Michel THIBIER                                                                                   | Membre           |

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Délibération n° 2014041606 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU COLLEGE DE RIVES (SIS).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS), créé par arrêté préfectoral du 17 mai 1973, avait pour but « la gestion du CEG de Rives pour les dépenses de fonctionnement y compris la cantine scolaire et la réalisation du futur CES de Rives et son fonctionnement ».

Les statuts du SIS ont été modifiés en 1983 portant sur la répartition des charges, en 1987 pour l'adhésion de la commune d'Apprieu puis en 2012 modifiant la contribution financière des communes.

Le SIS regroupe les communes d'Apprieu, Beaucroissant, Charnècles, Izeaux, Réaumont, Renage, Rives et Saint Blaise du Buis.

Aussi, dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Commune au sein du « **Syndicat Intercommunal Scolaire** » du Collège de Rives :

| <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>  |
|---------------------|--------------------|
| LOMER Muriel        | LÉONARDI Véronique |
| AFONSO-SARAT Elvira | MALJOURNAL Leslie  |

**Délibération n° 2014041607 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'OLON (SIHO).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Le Syndicat Intercommunal Hydraulique du Bassin Versant de l'Olon (SIHO), créé par arrêté préfectoral du 13 août 2004, a pour but :

- 1/ de réaliser ou faire réaliser toutes études en vue de l'amélioration et de la conservation quantitative et qualitative des eaux, la gestion du patrimoine hydraulique et la lutte contre les eaux nuisibles
- 2/ de réaliser ou faire réaliser sur la rivière de l'Olon et ses affluents tous les travaux de premier établissement mis en évidence par les études et faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle.
- 3/ d'assurer l'entretien et la pérennité de tous les ouvrages qu'il aura réalisés.
- 4/ d'assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques existant participant à la régulation des cours d'eau.

Les statuts du SIHO ont été modifiés en 2012 portant sur de nouvelles orientations en matière de travaux.

Le SIHO regroupe les communes de Charnècles, Moirans, Saint Cassien, Voiron, La Murette, Réaumont, Saint Blaise du Buis et Vourey.

Aussi, dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIHO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Commune au sein du « **Syndicat Intercommunal Hydraulique du Bassin Versant de l'Olon (SIHO)** » :

| <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b> |
|---------------------|-------------------|
| BRAIN Jacques       | BAGDAHN Grégory   |
| DESRUMAUX Christian | THIBIER Michel    |

**Délibération n° 2014041608 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA FURE (SIBF).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF), créé par arrêté préfectoral du 03 avril 2006, a les compétences suivantes :

1/ Compétence rivière et milieux aquatiques :

Assurer, promouvoir et coordonner toutes les actions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

2/ Compétence transport et traitement des eaux usées :

Réaliser, améliorer, gérer et exploiter le système d'assainissement de la Fure constitué par les collecteurs de transit intercommunaux et de la station d'épuration intercommunale.

3/ Missions ponctuelles

Dans le cadre conventionnel et sur la demande de ses adhérents, le SIBF peut réaliser des missions liées à l'exécution de ses compétences.

Le SIBF regroupe les communes de Rives, Renage, Tullines, Morette, Apprieu, Saint Blaise du Buis, Réaumont et Charavines.

Aussi, dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIBF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Commune au sein du « **Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure (SIBF)** :

| <b>Titulaires</b> | <b>Suppléants</b>   |
|-------------------|---------------------|
| BAGDAHN Grégory   | BRAIN Jacques       |
| THIBIER Michel    | DESRUMAUX Christian |

**Délibération n° 2014041609 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BIÈVRE (SIB).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Le Syndicat Intercommunal de Bièvre (SIB), créé par arrêté préfectoral du 22 mars 1937, avait pour but à l'origine, la construction, l'entretien, la viabilité des chemins communaux et ruraux ainsi que pour toutes améliorations d'utilité générale.

Aujourd'hui le SIB vise essentiellement l'acquisition et l'entretien en commun de matériels performants afin de pouvoir les mettre à disposition des collectivités qui ne pourraient pas se les offrir. Ces matériels participent ainsi au maintien de la sécurité et à l'entretien des voiries publiques dans les communes.

Les statuts ont évolué en 1953, 1960 e 1977.

Le SIB regroupe onze communes : Apprieu, Beaucroissant, Charnècles, Colombe, Izeaux, Réaumont, Renage, Rives, Saint Blaise du Buis, Saint Cassien et Vourey.

Aussi, dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIB.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Commune au sein du « **Syndicat Intercommunal de Bièvre (SIB)** :

| <b>Titulaires</b> | <b>Suppléants</b>   |
|-------------------|---------------------|
| TESSAUR Roger     | DESRUMAUX Christian |
| BAGDAHN Grégory   | THIBIER Michel      |

**Délibération n° 2014041610 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT DES ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE (SEDI).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) est un syndicat mixte ouvert qui comprend aujourd'hui 503 communes et le Conseil Général de l'Isère. Il exerce, pour le compte des communes adhérentes, la compétence d'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz.

Considérant l'adhésion de la Commune au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI),

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Conseil Syndical du SEDI,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants du SEDI ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Syndical du SEDI,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SEDI,  
Vu la délibération d'adhésion au SEDI,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Commune au sein du « **Syndicat des Energies du Département de l'Isère** » (SEDI) :

| <i><b>Titulaire</b></i>          | <i><b>Suppléant</b></i>             |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| SOULARD Joël<br>membre extérieur | VERY Katy<br>Conseillère Municipale |

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

- **POUR : 13** (A. LECUREUR ; M. JEANNERET ; M. LOMER ; R. TESSAUR ; V. LÉONARDI ; E. AFONSO-SARAT ; G. BAGDAHN ; C. DESRUMAUX ; L. GILL ; L. MALJOURNAL ; S. NOGUER ; M-L. TESSAUR ; K. VERY)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1** (M. THIBIER)

---

**Délibération n° 2014041611 : DÉSIGNATION D'UN ÉLU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu en charge des questions de défense au sein de chaque Conseil Municipal.

Cet élu a pour vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Son rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Aussi, dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner un nouveau correspondant en charge des questions de défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE Monsieur Anthony LECUREUR**, Maire de la Commune, pour occuper la fonction de correspondant en charge des questions de défense.

---

**Délibération n° 2014041612 : DÉSIGNATION D'UN ÉLU A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 19 Mars 2007, Monsieur le Préfet et le Président de l'Association des Maires et Adjoints de l'Isère co-signaient une Charte sur la sécurité routière.

Celle-ci prévoyait la désignation, au sein de chaque commune, d'un élu référent sécurité routière. Ce référent sera au sein de sa commune, l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat, des autres acteurs locaux et de leurs concitoyens, en matière de sécurité routière.

*Leurs rôles :*

- sensibiliser les élus et les services de sa collectivité afin d'intégrer la dimension sécurité routière dans ses différents champs de compétence ;

- être porteurs d'une politique de sécurité routière au sein de la collectivité ;
- accompagner les programmes de la politique départementale (notamment le Document Général d'Orientation) au titre de sa collectivité ;

Aussi, dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner un nouveau correspondant en charge des questions de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE Monsieur Roger TESSAUR**, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour occuper la fonction de correspondant en charge des questions de sécurité routière.

---

**Délibération n° 2014041613 : DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées.

Ces délégations sont attribuées au Maire dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et notamment afin d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter ainsi de convoquer le Conseil Municipal sur chaque demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les délégations de l'article L.2122-22 du CGCT suivantes :**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 20 000 €uros ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (4<sup>ème</sup> délégation) ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (5<sup>ème</sup> délégation) ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (6<sup>ème</sup> délégation) ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8<sup>ème</sup> délégation) ;
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9<sup>ème</sup> délégation) ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (11<sup>ème</sup> délégation) ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €uros (17<sup>ème</sup> délégation) ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 300 000 €uros (20<sup>ème</sup> délégation).

---

**Délibération n° 2014041614 : RÉGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINTS.**

- Vu les articles L.2123-23 ; L. 2123-23.1 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations du 28 mars 2014 concernant d'une part l'élection du Maire et des Adjointes et d'autre part, la détermination du nombre d'adjoints ;

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le montant des indemnités à attribuer au Maire et aux Adjointes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les indemnités comme suit :

|                                                                        |                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Indemnité du Maire</b><br>Population de 1 000 à 3 499 habitants     | Indemnité maximale ☞ 43 % de l'indice brut 1015<br>(valeur au 01/07/2010) :<br><b>1 634.63 €uros bruts mensuels</b>  |
| <b>Indemnité des Adjoints</b><br>Population de 1 000 à 3 499 habitants | Indemnité maximale ☞ 16.50 % de l'indice brut 1015<br>(valeur au 01/07/2010) :<br><b>627.24 €uros bruts mensuels</b> |

**Délibération n° 2014041615 : Convention de participation financière aux frais de scolarité d'une Classe d'Intégration Spécialisée auprès de la ville de RIVES (Isère) ☞ Année scolaire 2013/2014.**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

**Vu** la demande de la ville de Rives en date du 12 mars 2014, nous informant que deux enfants domiciliés sur notre commune fréquentent une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) de l'école élémentaire Libération de Rives ;

**Vu** le décret n° 98-45 du 15 janvier 1998 modifiant le décret n°86-425 du 12 mars 1986, pris en application du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, qui spécifie que lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée, par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence ;

**Considérant** que les deux enfants sont bien domiciliés sur la commune,

**Considérant** que les deux enfants sont en âge d'être scolarisés,

**Considérant** que la ville de RIVES, commune d'accueil, ne peut contester cette scolarisation car il s'agit d'une décision de l'éducation nationale

**Considérant** que SAINT BLAISE DU BUIS, commune de résidence, n'a d'une part pas de structure pour accueillir ces enfants, et d'autre part est tenue de participer dans les conditions définies par le décret susvisé,

il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de RIVES fixant le montant de la participation financière de la Commune, pour la scolarisation de ces deux enfants au titre de l'année scolaire 2013/2014, soit : **760 €uros (soit 2 enfants x 380 €uros)**.

Cet exposé étant entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la ville de RIVES, fixant notre participation financière aux frais de scolarité de deux enfants au titre de l'année scolaire 2013/2014, qui s'élève à **760 €uros soit 2 enfants x 380 €uros (ci, sept cent soixante €uros)**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.**

Le Maire,  
  
 Anthony LECŒUR.

Affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2014